



Compte rendu du Conseil municipal du 9 février 2024

Sous la présidence de monsieur FAVIER Daniel, le Maire,

Présents : MM. Mmes BEILLOT- BONNET-CHABERT-FAVIER- FRAISSE – LIOTIER-MASSON-FAURE et PAULET.

Absents Excusés :

M DUCRAY qui donne procuration à Mme BEILLOT

M CHALENCON qui donne procuration à M FRAISSE

Mme MOUNIER qui donne procuration à Mme FAURE

M BROSSE qui donne procuration à M FAVIER

Secrétaire de séance : Mme Océane BONNET

La séance est ouverte à 18 H 30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des élus.

Monsieur le Maire propose de désigner Mme Océane BONNET comme secrétaire de séance.

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité que Mme Océane Bonnet soit le secrétaire
Pour le conseil municipal du 09 février 2024**

ORDRE DU JOUR

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour

Le procès-verbal du 21 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1- Contrats d'assurance des risques statutaires

Le Maire expose :

La nécessité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
Le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour le compte des collectivités, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

Article unique : la collectivité de Beaux charge le Centre de gestion de Haute-Loire de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire, pour son compte et pour les quatre années à compter du 1er janvier 2024, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

2-Renouvellement conduite AEP Courenc et reprise des branchements choix de l'entreprise titulaire du marché

M. le Maire expose au conseil municipal le projet de renouvellement de la conduite AEP et reprise des branchements du village de Courenc. Il indique que le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre, FBI-ie, à 159 685.00 € HT et précise qu'un appel d'offres sous forme de MAPA (procédure adaptée) a été lancé fin novembre 2023 avec publicité dans Le Progrès et e-marchespublics.com.

La date limite pour la remise des offres était fixée au vendredi 19 janvier 2024 à 12h. La commission MAPA s'est réunie le mardi 23 janvier 2024 jour à 17h30 pour procéder à l'ouverture des plis et à l'examen des candidatures.

Au total, 9 offres ont été transmises et déclarées recevables

Entreprises	Montant HT en €	Délai	Note
FAURIE BOUCHARDON	120 170.00	6 semaines 2 équipes	100%
MOULIN	134 990.00	6 semaines 2 équipes	91.41%
GRAST TP	152 612.50	12 semaines	85.25%
SOVETRA	154 581.00	10 semaines	82.64%
BERGER TP	160 325.00	10 semaines	81.97%
GREG TP	157 057.50	14 semaines	81.91%
TREMA	167 775.00	10 semaines	80.98%
EIFPAGE	248 035.27	11 semaines	69.07%
SADE	258 290.00	8 semaines	67.92%

Conformément à l'appel d'offres, la notation prend en compte à 60 % le prix et à 40 % le mémoire technique. La commission MAPA et le maître d'œuvre dans son rapport, proposent au conseil municipal de retenir l'entreprise ayant obtenu la meilleure note : FAURIE/BOUCHARDON.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- retenir l'offre de l'entreprise FAURIE/BOUCHARDON pour un montant de 120 170.00 € HT
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires. Les crédits seront inscrits au budgets principal et eau 2024.

3- Tableau des effectifs au 1er janvier 2024

Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment son article L 2121-29

Vu le Code général de la Fonction Publique et notamment son article L313-1

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque établissement ou collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'il est également indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité en cas de modification création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.
 Considérant que des délibérations modifiant le tableau des effectifs ont régulièrement été prises lors des Conseils Municipaux,
 Considérants qu'afin d'assurer un suivi précis, il convient d'établir un état récapitulatif des postes budgétés et des postes pourvus au 1er janvier 2024,
 Et vu le tableau des postes ci-dessous :

POSTE	NOMBRE	DUREE HEBDOMADAIRE
ADJOINT ADMINISTRATI PRINCIPAL 1 ^{ER} CLASSE	1	35H00
ADJOINT ADMINISTRATIF	1	35H00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	35H00
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	1	28H00
ADJOINT TECHNIQUE	3	35H00
ADJOINT TECHNIQUE	1	33H00

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le tableau des postes et des effectifs au 1er janvier 2024 tel que présenté et rapporté en annexe ;
- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la commune

Le conseil Municipal après avoir délibéré , à l'unanimité :

- Approuve le tableau des postes et des effectifs au 1er janvier 2024 tel que présenté et rapporté en annexe ;
- Dit que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la commune

INFORMATIONS

LES INFORMATIONS DU MAIRE

- 1- Le recensement 2024 est en cours il se termine le 17 février 2024 le taux d'avancement à ce jour est de 94.5% dont 75.9 % de réponse par internet.
- 2- Chantiers jeunes 2024 : les élus ont proposés à la communauté de communes des Sucs le rejointoiement du mur d'enceinte de l'école et la création d'une boîte à livres à installer à côté de l'aire de jeux.

Christiane BEILLOT 1ere Adjointe

- 1 Le bulletin municipal « les échos de Beaux n° 6 » est en cours de création. La distribution devrait se faire en mars.
- 2 Des travaux de renforcement électrique du poste « église »et enfouissement des réseaux vont débuter en mars pour une durée d'un mois environ. Ceux-ci vont engendrer la fermeture d'une partie de la route de Bois long du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. Une réunion d'informations aura lieu le lundi 12 février pour les riverains de cette voie.

Marie-Josèphe PAULET – 2^{ème} Adjointe

Etat des demandes d'urbanisme.

- 6 Déclarations Préalables :

- Mousset Pascal création pergolas (Arzilhac)
- Morizon Nicole extension balcon (Le bourg)
- Nabonnand Vincent création terrasse sur pilier (Courenc)
- Genest Aurélien terrasse couverte (Le Bourg)
- Suc Michel installation panneaux photovoltaïques
- Moine Thierry création piscine (Tarsou)

- 1 Permis de Construire :

Chol Sylvie construction d'un hangar agricole à toiture photovoltaïque

Éric FRAISSE 3ème Adjointe

La création d'un cheminement entre la salle polyvalente et le bourg est prévue cette année.

Comme celui-ci longe la départementale une rencontre est programmée avec le responsable de secteur du pôle de Craponne.

Dominique LIOTIER 4ème Adjointe

La convention avec la SPA pour la stérilisation des chats va être reconduite cette année.

Fin de la séance à 20h00.

Favier Daniel Maire

